

Renvoi au comité de Salut public de l'adresse des officiers municipaux de la commune de Moon, département de la Manche, lors de la séance du 2 vendémiaire an III (23 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de Salut public de l'adresse des officiers municipaux de la commune de Moon, département de la Manche, lors de la séance du 2 vendémiaire an III (23 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. p. 375;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_16379_t1_0375_0000_4

Fichier pdf généré le 05/11/2020

25

Celle de Privas, chef-lieu du département de l'Ardèche, félicite la Convention sur la destruction des nouveaux tyrans, et sur le rapport de la loi du 22 prairial; elle annonce qu'elle ne connoît d'autre point de réunion que la Convention, et l'invite à rester à son poste.

Insertion au bulletin (39).

[La société populaire de Privas à la Convention nationale le 26 thermidor an II] (40)

Liberté, Egalité.

Représentants

La liberté allait perir, vous l'avés sauvée; les tirans élevoient la tette, ils ne sont plus, mais ce n'était pas assez de nous délivrer de l'esclavage où alloient nous plonger les Couthon, les Robespierre, il fallait encore ranimer l'espoir des patriotes et verser la consolation dans leur sein, vous avés rempli cette tâche en rapportant votre décret du 22^e prairial et en donnant au tribunal révolutionnaire une organisation nouvelle qui rassurante pour la vertu n'inspirera la terreur qu'aux ennemis de la révolution.

Ce nouveau bienfait nous excite à de nouveaux sentimens de reconnaissance, agréés en l'hommage. Vous serés toujours notre point de réunion, vos travaux auront toujours notre admiration parce que toujours ils seront dignes du peuple que vous représentés dont le salut exige que vous restiés à votre poste.

Vive la République, vive la Convention.

Les membres composant le comité de correspondance de la société populaire.

DANASTARY, BOUVIER, RIGARD,
plus un autre nom illisible.

26

Les officiers municipaux de la commune de Moon, district du Rocher-de-la-Liberté [ci-devant Saint-Lô], département de la Manche, font part à la Convention de la profonde indignation dont ils ont été saisis au récit de la conspiration des monstres qui en méditoient la perte, et proposent un projet de décret relativement aux réquisitions de chevaux et de voitures.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de Salut public (41).

Les officiers municipaux de la commune de Moon, département de la Manche, après avoir

exprimé l'indignation dont ils ont été pénétrés au récit de la conspiration tramée par le scélérat Robespierre et ses complices; se plaignent à la Convention nationale de ce que de riches égoïstes trouvent le moyen de se soustraire aux réquisitions de chevaux et voitures, en changeant l'espèce de leurs bestiaux ou en variant la culture de leurs terres, tandis que le malheureux père de famille qui n'a que ses bras pour subsister, en supporte tout le poids. Pour remédier à ces abus, ils proposent un projet de décret en 18 articles, d'après lequel chacun contribueroit aux réquisitions, en raison directe de son revenu: les revenus seroient calculés d'après les rôles des contributions foncières et mobilières de 1793 (vieux style) (42).

27

La société populaire de Metz [département de la Moselle] invite la Convention à rendre à l'accusateur public et aux juges et jurés du tribunal militaire séant à Metz la justice qui leur est due, et demande que le comité de Législation fasse un prompt rapport de cette affaire.

Renvoyé au comité de Législation (43).

28

Celle de Concarneau, département du Finistère, annonce que la fabrication du salpêtre réussit autant qu'il est possible dans un pays aussi voisin de la mer; que la commune vient d'en faire passer cent deux livres raffiné à l'agent national du district de Quimper, avec une caisse remplie de charpie, bandes ou compresses faites par les citoyennes qui assistent aux séances de la société, et témoigne à la Convention sa reconnaissance pour ses glorieux travaux, surtout dans la nuit du 9 au 10 thermidor.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à la commission des poudres et salpêtres (44).

29

Celle de Bize, département de l'Aude, félicite la Convention d'avoir sauvé la patrie en déjouant l'affreuse conspiration de Robespierre et de ses complices, l'invite à rester à son poste et à lui adresser

(39) P.-V., XLVI, 29.

(40) C 321, pl. 1349, p. 11.

(41) P.-V., XLVI, 29-30.

(42) Bull., 2 vend. (suppl.).

(43) P.-V., XLVI, 30.

(44) P.-V., XLVI, 30. Bull., 6 vend. (suppl.).